



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mars 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2005

**Aménagement de la Coulée Verte entre le Moulin de Bouzon et la
Roussille - Marché n° 2001/55, avenant n°3 de réduction de la
masse de travaux.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2005

DELIBERATION D20050168

Roussille - Marché n° 2001/55, avenant n°3 de réduction de la masse de travaux.

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le programme d'aménagement de la Coulée Verte a donné lieu à la passation du marché n° 2001/55 – lot n° 2 – « *Plantations sols et ouvrages* » pour la réalisation d'un cheminement entre le Moulin de Bouzon et la Roussille.

Ce marché, dont le titulaire est l'entreprise Eurovia, est décomposé en 3 phases qui regroupent plusieurs secteurs géographiques :

- PHASE 1 :** Secteur Bas Sablonnier - tranche ferme A
Secteur Comporté - tranche ferme B
Secteur Galuchet - tranche ferme D
Secteur Chizelles - tranche conditionnelle G
- PHASE 2 :** Secteur Noron – tranche ferme C
Secteur La Plante - tranche ferme E
Secteur Chey – tranche ferme F
- PHASE 3 :** Secteur Base Nautique - tranche conditionnelle H
Secteur Belle Ile - tranche conditionnelle I

Deux avenants sont intervenus en cours d'exécution pour procéder à des adaptations nécessaires au marché :

- w l'avenant n° 1 a donné lieu à la suppression de prestations pour un montant en moins-value de 54 051,93 € TTC.
- w l'avenant n° 2 a amené des modifications de prestations pour un montant en plus-value de 11 297,27 € TTC.

A ce stade d'exécution du marché, un nouvel avenant est nécessaire :

- Ø d'une part, compte tenu des irrégularités suivantes contenues dans l'avenant n° 1 :
 - § 45 193,92 € HT déduits à la tranche C pour des prestations en moins value concernant la tranche B.
 - § le calcul d'une moins value sur la tranche D effectué à partir d'un prix unitaire erroné (11,90 € HT au lieu de 1,81 € HT) produisant ainsi un trop soustrait de 9 081 €.
 - § 63 601,81 € HT rajoutés sans raison à la tranche conditionnelle I.

Les régularisations nécessaires à l'avenant n° 1 et transcrites dans l'avenant n° 3 génèrent une diminution de la masse des travaux de 54 520,81 € HT.

Ø d'autre part, en raison de la décision d'inscrire au Plan Départemental Vélo une partie du projet Coulée Verte éligible aux Fonds Structurels Européens (CM du 17.09.2004), sont concernées les tranches fermes E et F et conditionnelle H pour lesquelles les prestations prévues initialement doivent faire l'objet d'une redéfinition en fonction des données du plan vélo et des contraintes du site Natura 2000.

La suppression des prestations prévues sur ces tranches entraîne une diminution de la masse des travaux de 339 292,27 € HT portée dans l'avenant n° 3.

Montant du marché après avenant n° 3 :

	HT	TTC
Ø Montant marché initial	1 033 006,92 €	1 235 476,29 €
Ø Montant marché après avenants 1 et 2	997 258,89 €	1 192 721,63 €
Ø Montant avenant n° 3	- 393 813,08 €	- 471 000,44 €
Ø Montant marché après avenant 3	603 445,80 €	721 721,18 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 3 ci-annexé
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Amaury BREUILLE

[Ordre du jour](#)